



Assemblée bourgeoisiale du 16 décembre 2025

L'assemblée bourgeoisiale a été légalement convoquée pour le 16 décembre 2025 avec l'ordre du jour suivant :

1. Message de bienvenue.
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 17 juin 2025.
3. Présentation du budget 2026.
4. Approbation du budget 2026.
5. Divers.

Le Président ouvre la 2^{ème} assemblée bourgeoisiale de la législature 2025-2028, dévolue au budget 2026, et convoquée à la salle Ste-Anne.

Il souhaite la cordiale bienvenue aux 19 Bourgeois-es présents, et associe les membres du Conseil bourgeoisial et le personnel administratif à ce message de bienvenue. Il excuse Mmes Catherine Mercado, Gabrielle Nendaz, Chloé Chambovay et Christiane Chambovay ainsi que MM. Jean-Jacques Paccolat et Michel Nendaz.

Le Président salue tout particulièrement Michel Tacchini, Président de la commune, qui aura l'occasion de nous adresser quelques mots dans les divers.

Lors de la dernière assemblée bourgeoisiale, Stéphane Jordan avait présenté Deborah Borloz, engagée à la commune avec un taux d'activité de 70%, dont environ 20% consacrés aux tâches de la Bourgeoisie. Il avait également informé l'Assemblée de l'engagement, par la commune, de Mme Miryam Steiner au poste de comptable, afin de palier à l'absence de Rosario de Palma, alors gravement atteint dans sa santé. Miryam Steiner n'avait pas pu être présente en juin dernier mais elle est là ce soir et Stéphane lui souhaite la bienvenue au sein de l'assemblée bourgeoisiale et la remercie pour le travail déjà accompli. Le Président assure que la transition se déroule dans les meilleures conditions, malgré un changement de programme informatique intervenu dès son entrée en fonction, avec les difficultés qu'un tel changement peut engendrer, d'autant plus qu'il est intervenu en cours d'année.

Le Président nomme deux scrutateurs : MM. Gérald Jordan et Edouard Chambovay et donne connaissance de l'ordre du jour qui est accepté sans modification.

Le Président rappelle que le Conseil bourgeoisial a la responsabilité de défendre les intérêts de la Bourgeoisie et notamment d'entretenir le patrimoine conséquent accumulé depuis de nombreuses années. Il tient également à cœur au Conseil de contribuer au bien-être de toute la population de Collonges et est, de près ou de loin, très liée avec différents projets communaux. Ce qui pouvait autrefois être relativement simple à gérer devient aujourd'hui, comme dans bien d'autres domaines, nettement plus complexe. Nous devons nous adapter en permanence à de nouvelles législations, à de nouvelles ordonnances et, force est de constater que le manque de bon sens pénalise et ralentit certains projets voire engendre de nouvelles situations coûteuses.

Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée du 17 juin 2025

Le Président demande si des modifications sont à apporter au procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 17 juin 2025 envoyé avec la convocation à l'assemblée.

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité tel que rédigé avec remerciements à Deborah Borloz pour sa rédaction.



Assemblée bourgeoisiale du 16 décembre 2025

Présentation du budget 2026 de la Bourgeoisie

Le Conseil d'Etat a adopté, le 24 février 2021, la modification de l'Ordonnance sur la Gestion Financière des Communes (OGFCo) permettant aux Bourgeoisies valaisannes d'établir leurs états financiers dès le budget 2022 selon les normes comptables MCH2.

Le Président rappelle que les investissements jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00 passent en fonctionnement alors que les montants de plus de CHF 20'000.00 sont considérés comme investissement. Dès qu'un montant se trouve en investissement, il faut appliquer des amortissements selon un tableau défini.

Le Président présente le budget 2026, en développant uniquement les points importants.

Les chiffres clés sont :

o Revenus	CHF	820'900.00
o Charges	CHF	499'200.00
▪ Dont amortissements 2025	CHF	27'300.00
o Marge d'autofinancement	CHF	321'700.00
o Bénéfice de fonctionnement	CHF	324'400.00
o Investissements nets envisagés	CHF	105'000.00
o Fortune à fin 2025 (estimation)	CHF	11'588'701.00

Stéphane Jordan passe ensuite la parole à Frédéric Chambovay concernant les investissements « Administratifs » mis au budget 2026.

Réfection du chalet d'alpage de Plex pour un montant de CHF 25'000.00.

Frédéric Chambovay informe que ce montant sera dévolu aux frais d'études pour le dossier ainsi que pour la mise à l'enquête publique. Les travaux n'auront pas lieu avant 2027 voire 2027-2028.

Le projet est de rénover le bâtiment dans son enveloppe existante ainsi que la toiture. Aucune nouvelle ouverture ne sera autorisée par les services cantonaux. Le service des dangers naturels a mis en garde la Bourgeoisie que si des travaux importants devaient être effectués, la construction d'une digue de protection devra être exécutée. Ces travaux sont estimés à au moins CHF 30'000.00.

De plus, le service de l'environnement exigerait également la construction d'une mini-STEP. A la question de Gérard Tacchini qui demande si l'ancienne STEP peut être gardée, Frédéric lui répond que si la Bourgeoisie ne fait pas d'autres travaux que la seule rénovation de l'intérieur du bâtiment, la STEP existante pourra continuer d'exister.

Monique Paccolat demande si la construction de la digue est liée à la nouvelle carte des dangers naturels. Frédéric l'informe que le chalet n'est pas situé en zone de danger, cette digue devra être construite car le bâtiment est situé hors de la zone à bâtir et que le propriétaire doit prendre les mesures nécessaires pour protéger son bien.

Stéphane Jordan précise que l'objectif des travaux est un échange avec l'exploitant pour la location à la saison ou autres. Le bâtiment ne sera pas habité à l'année, le danger sera donc minime.

Réfection des canalisations au chalet d'Au d'Arbignon pour un montant de CHF 40'000.00.

Frédéric Chambovay explique que des odeurs nauséabondes venant des canalisations ont été constatées pendant la saison. Il présente la situation actuelle du système d'évacuation des eaux usées : deux conduites existantes rejoignent la fosse actuelle d'une contenance de 800 litres. Les eaux usées sont ensuite déversées dans un puits perdu.



Assemblée bourgeoisiale du 16 décembre 2025

Le projet est de vider la fosse actuelle et de la garder pour la fabrication du fromage. Une nouvelle fosse sera installée et accueillera les eaux des toilettes et des douches. La seule contrainte sera l'utilisation de savon BIO pour le bien être des bactéries. Stéphane précise que la Bourgeoisie a plusieurs devis pour plusieurs variantes et tâchera de choisir la meilleure solution.

Réfection du boiler pour l'eau chaude et sanitaire du chalet de l'Au d'Arbignon pour un montant de CHF 40'000.00.

Frédéric Chambovay informe que l'eau chaude doit jaillir à plus de 85° pour la désinfection. L'installation actuelle ne permet pas de chauffer l'eau à cette température. Il est donc proposé d'installer deux chauffe-eaux à gaz dans l'écurie. Un premier qui chauffera l'eau à 50° et le second qui la chauffera à 85°. La consommation de gaz est estimée à environ CHF 1'000.00 par année.

Stéphane précise que c'est une obligation légale de chauffer l'eau à 85° pour la fabrication du fromage, la Bourgeoisie étant propriétaire du bâtiment, elle doit offrir une infrastructure efficace pour fabriquer du fromage. Frédéric précise que la pose de panneaux thermiques n'est pas une solution optimale s'il fait mauvais temps.

A la question d'Edouard Chambovay concernant la création d'un local anti-feu, Frédéric lui répond qu'il n'est pas nécessaire de rendre le local anti-feu. Nous avons trouvé une solution pour avoir des armoires pour stocker les bonbonnes de gaz.

Stéphane Jordan informe l'Assemblée que la meilleure solution sera trouvée en concertation avec les exploitants et l'entreprise et que les travaux devraient être exécutés à la mi-mai au moment de l'ouverture de la route.

André Chambovay rend attentif sur la présence de conduite d'eau dans les parages.

Stéphane Jordan passe ensuite à la présentation des investissements « Financiers ».

Immeuble Les Revez pour un montant de CHF 25'000.00

Quelques travaux d'entretien sont prévus (réfection du goudron, de la grille d'évacuation des eaux de surface, remise à niveau du terrain vers la place de jeux, etc.). Ce montant sera pris sur le fonds de rénovation des bâtiments.

Aménagement de la zone artisanale pour un montant de CHF 35'000.00

Stéphane Jordan informe que la Bourgeoisie a reçu une demande de constitution d'un DDP (droit distinct et permanent) pour la construction d'une nouvelle halle. Ce montant sera dévolu à l'équipement du terrain pour les énergies (eau, électricité, etc.).

Stéphane précise que la situation du bâtiment devra être modifiée puisque celui-ci se situe dans une zone de dangers naturels. Le projet de DDP sera finalisé et ensuite mis à l'enquête publique.

Monique Paccolat rend attentive aux places de parc. En effet, les gens se parquent vers le local du feu quand ils partent se promener.

Stéphane précise que des places seront prévues pour le hangar. Il ajoute que c'est à la commune de mettre à disposition des places de parc.

Approbation du budget 2026 de la Bourgeoisie

Le budget 2026 tel que présenté par les membres du Conseil de la Bourgeoisie est accepté à l'unanimité.



Assemblée bourgeoisiale du 16 décembre 2025

Divers

Le Président, avant de donner la parole à l'assemblée, fait un point de situation sur les dossiers en cours.

- Procédure pénale en cours contre la société Vimova (anciennement Duc-Sarrasin, puis Domicim)

Stéphane Jordan informe qu'une séance de conciliation a été organisée par la Juge de commune en novembre 2025. La société ne s'est pas présentée ce qui va nous permettre de continuer la procédure et de déposer un dossier au Tribunal de district. Celui-ci sera envoyé par notre avocat avant Noël. La société Vimova doit encore plus de CHF 100'000.00 à la Bourgeoisie. Nous ne sommes pas les seuls à avoir ouvert une procédure contre cette société.

Gérard Tacchini demande s'il y a un espoir de récupérer ce montant. Stéphane est confiant. Gérald Jordan demande si la société est solvable. Stéphane précise que le groupe est international mais que plus personne ne répond en Suisse. Il précise que la procédure est ouverte depuis 2 ans maintenant. Gérald Jordan souhaite connaître le nom de la nouvelle gérance. Elle s'appelle Comptoir immobilier. Edouard Chambovay demande si la Bourgeoisie reçoit le décompte des loyers. Stéphane confirme qu'un décompte est envoyé mensuellement et un décompte final est transmis en fin d'année. Il ajoute que la société Vimova a également encaissé des loyers par un locataire en procédure d'expulsion. Le locataire versait son loyer sur le mauvais compte mais la société n'a jamais retourné les montants payés. Monique Paccolat demande où est le siège de la société. Celui-ci se trouve à Lausanne.

- Carte des dangers naturels

Le Président informe que le couvert des Chanets est impacté par la nouvelle carte des dangers naturels qui sera probablement mise à l'enquête publique dans le courant de l'année prochaine. En effet, les toilettes, la moitié du couvert et la cuisine sont en zone rouge. Une rencontre est prévue en janvier 2026 avec la Municipalité pour discuter de ce dossier. La Bourgeoisie pourrait éventuellement installer un filet pour protéger le bâtiment mais cette solution est onéreuse (environ CHF 500'000.00) sans aucune garantie que le danger ne soit écarté. La Municipalité pourrait interdire l'exploitation du bâtiment. Le Conseil bourgeoisial pourrait étudier la possibilité de déplacer le couvert, c'est une réflexion qui doit se faire en commun avec la Municipalité. Monique Paccolat demande si la place de jeux est concernée par la carte des dangers naturels. Stéphane Jordan lui répond que non.

Concernant la décharge de Combaneire, la formulation de certains textes du rapport a été modifiée à la demande de Stéphane Jordan.

Monique Paccolat souhaite savoir si les sentiers pédestres sont impactés par la carte des dangers naturels. Gérald Jordan l'informe que le danger n'est pas le même. En effet, sur un sentier la personne se déplace alors qu'au couvert la personne est statique.

- Zone d'habitation à forte densité

La Bourgeoisie est co-proprétaire avec la commune de parcelles situées en « zone d'habitation à forte densité ». La Commune avait émis le souhait d'éventuellement vendre sa part à la Bourgeoisie et cette dernière avait répondu positivement. Ce qui n'est plus à l'ordre du jour avec la nouvelle législature. La Bourgeoisie et la Commune vont travailler sur un projet commun.

- Projet d'appartements protégés



Assemblée bourgeoisiale du 16 décembre 2025

Le plan d'affectation des zones (PAZ) va bientôt être mis à l'enquête publique. La Bourgeoisie veut faire un usage utile entre ces futurs immeubles et le centre du village par une liaison à faire.

Monique Paccolat demande quel sera l'avenir du bâtiment scolaire lorsque le collège à Evionnaz sera construit. Stéphane Jordan informe que les locaux pourraient éventuellement être réaffectés et utilisés pour les sociétés locales. Le bâtiment est à la Bourgeoisie mais la cour et l'ancienne laiterie appartiennent à la commune. A la question de Monique Paccolat concernant l'aménagement d'un appartement dans le bâtiment, Stéphane lui répond qu'il y a trop de contrainte au niveau des fenêtres. Une réflexion sur l'avenir de ce bâtiment va se faire puisque maintenant il est acté que les écoles iront à Evionnaz en 2029.

- Projet de passerelle

Pour rappel, le maître d'œuvre de ce projet est la commune, la Bourgeoise y participer financièrement. Le montant sera pris sur le fonds pour la collectivité publique. Le canton du Valais a dit oui mais un service cantonal vaudois a dit non. M. Mario da Silva, Syndic de la commune de Lavey-Morcles, travaille en coulisse pour que le canton de Vaud revoie sa copie et autorise le projet. Liliane Jordan souhaite savoir si ce projet en vaut la peine. Stéphane Jordan confirme que ce projet est utile au vu du tourisme pédestre. Il rappelle qu'un montant de CHF 10'000.00 a été mis au budget de la commune pour une réalisation, si tout va bien, en 2027. Stéphane Jordan conclut en disant qu'il a confiance dans la commune pour mener à bien ce dossier.

Le Président remercie les bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année pour tous les travaux annuels d'entretien qu'ils exécutent lors des journées de manœuvre. Il remercie André, Brigitte et Guillaume Chambovay pour l'entretien de Chalet Neuf qui se donnent beaucoup de peine pour maintenir la gestion de la cabane. Merci à Gérard Tacchini, Syndic de Plex, pour les différents travaux qu'il exécute sur les alpages et plus particulièrement sur Plex. Enfin, il remercie également ses collègues du Conseil ainsi que le personnel administratif et technique pour leur travail et leur engagement.

Stéphane Jordan demande à Michel Tacchini de passer les salutations au Conseil municipal et de remercier ses membres pour l'excellente collaboration.

Pour terminer, il remercie chaleureusement les Bourgeoises et Bourgeois pour leur présence.

La parole est donnée aux Bourgeois-es

Monique Paccolat souhaite faire une proposition pour les bénévoles de Chalet Neuf. Un reportage de Passe-Moi Les Jumelles sur Patrick Pochon a récemment été diffusé sur la RTS. De magnifiques images sur la cabane ont été tournées. Nous pourrions sélectionner une partie du film et l'intégrer au site internet de la Bourgeoisie. C'était vraiment un très beau reportage.

Stéphane Jordan précise qu'il faudrait vérifier les droits pour un usage publicitaire. Il y a eu pas mal de retour sur ce reportage avec un clin d'œil pour le papa de Patrick qui a également beaucoup œuvré pour la cabane.

Gérard Tacchini souhaite connaître le nom du propriétaire du chalet du milieu.

Stéphane Jordan l'informe que le bâtiment avait été donné à la commune mais il est géré par le compte de la Bourgeoisie. Il est considéré comme propriété de la Bourgeoisie.



Bourgeoisie de Collonges
Rue Ste-Anne 5
1903 Collonges

Assemblée bourgeoisiale du 16 décembre 2025

Maurice Paccolat demande si les bons d'achats aux Bourgeois seront à nouveau distribués en 2026. Stéphane Jordan confirme qu'un montant a été mis au budget accepté ce soir. Il précise que 93% des bons offerts en 2024 ont été utilisés et que pour l'année 2025 c'est environ 63% des bons offerts qui ont été employés.

Maurice Paccolat demande si la Bourgeoisie a reçu des nouvelles de la commune de Blatten concernant le don octroyé. Stéphane confirme que le geste a été très apprécié par les autorités de Blatten, un courrier de remerciements a été reçu par la Bourgeoisie.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe la parole à M. Michel Tacchini, Président de la commune. Ce dernier adresse les salutations du Conseil municipal et remercie le Président de la Bourgeoisie pour son invitation. Il précise, concernant la passerelle, que le montant de CHF 10'000.00 a été mis au budget de l'année 2026. Ce dossier va faire l'objet d'une analyse complémentaire.

Michel Tacchini précise qu'un viaduc a été créé avec Stéphane qui se nomme « Communication ». Ils ont tous les deux à cœur de travailler main dans la main.

Concernant le dossier des dangers naturels, Michel Tacchini informe que la commune a l'obligation de mettre à l'enquête publique le dossier dans les 2 mois. L'exécutif communal joue la monte et une discussion sur la stratégie va avoir lieu avec la Bourgeoisie. Il précise que si le couvert devait être fermé, toutes les réservations devront être annulées.

Il conclut en indiquant que la Bourgeoisie et la Commune ont énormément de projets en communs et que des séances communes ont lieu pour discuter de ces dossiers.

Le Président invite les Bourgeois-es à profiter d'un apéro et distribue un morceau de fromage de l'Au d'Arbignon.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h05 en souhaitant de Belles Fêtes de fin d'année à tous.

Collonges, le 19 février 2026

Pour le Conseil bourgeoisial

Le Président

Stéphane Jordan

La Secrétaire

Deborah Borloz